

## Press Release

### MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ITIE EN COTE D'IVOIRE

**Depuis le 12 mai 2008, la Côte d'Ivoire est déclarée pays candidat au processus de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).**

La décision prise par l'instance internationale chargée de la gestion de cette initiative et de l'assistance aux états qui en manifestent l'intérêt est une étape importante dans le processus de transparence et d'optimisation des revenus de ce Secteur des Hydrocarbures initié par le Gouvernement depuis 2006.

À cet effet, le Gouvernement a mis en place au premier semestre de l'année 2006, le Comité Pétrole, chargé du suivi des flux physique et financier du secteur.

Pour consolider au niveau international cette volonté d'optimisation des revenus issus de l'exploitation des richesses minières et pétrolières, le Gouvernement a créé en février 2008 le Conseil National ITIE qui constitue un cadre idéal pour soutenir ses efforts dans la bonne gestion des ressources naturelles.

Le Conseil National ITIE est chargé de la mise en œuvre et du suivi des principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Il comprend 26 membres issus de différents Départements Ministériels, de l'Assemblée Nationale, de l'Association des Districts et Départements de Côte d'Ivoire, des Sociétés Pétrolières et Minières, des Centrales Syndicales, des Associations Professionnelles de Journalistes, de l'Association des Éditeurs de Presse et des ONG.

Le Plan d'Actions 2008-2009 proposé par le Conseil National ITIE a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Le Conseil National a tenu une réunion extraordinaire le lundi 23 juin 2008 au siège de la Banque Mondiale à Cocody. Cette réunion organisée en collaboration avec la Banque Mondiale vise le financement de certaines activités du Conseil National ITIE et le transfert par la Banque Mondiale des expériences des pays engagés dans le processus ITIE.

Après l'acceptation de sa candidature à cette initiative la Côte d'Ivoire dispose d'une période de deux ans pour se conformer à tous les indicateurs du processus ITIE.